

Journées mondiales

des Zones Humides

en Caps et Marais d'Opale

Sorties et animations nature pour connaître et préserver les zones humides

DOSSIER DE PRESSE

2 FÉVRIER > 2 MARS

les zones humides

DE QUOI ON PARLE ?

Le terme « zone humide », désigne un **espace de transition entre la terre et l'eau**, des lieux où la présence de l'eau - douce ou salée - peu profonde est permanente ou temporaire.

Estuaires, lagunes, marais étangs, lacs, marais salants, baies, vasières, tourbières, prairies humides, mares, forêts humides... Tous sont des zones humides.

Véritables réservoirs de biodiversité animale et végétale, les zones humides se caractérisent ainsi par une biodiversité qui leur est propre (roseaux, libellules, amphibiens) ainsi que par l'accueil temporaire de nombreuses autres espèces (oiseaux et poissons migrateurs) à certaines étapes cruciales de leur vie.

100 % DES AMPHIBIENS

50 % DES OISEAUX

33 % DES VÉGÉTAUX

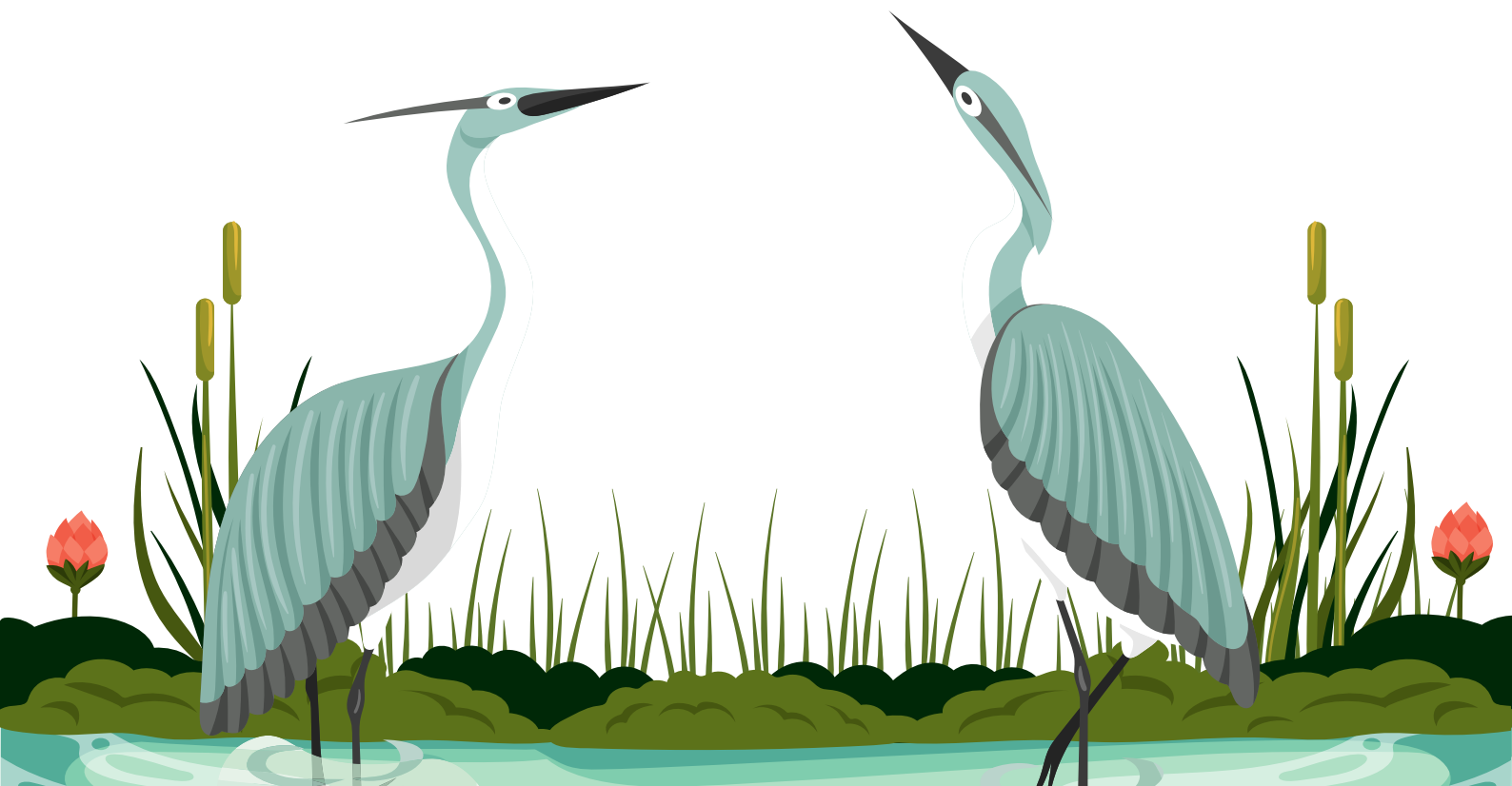


dépendent des zones humides
pour survivre

EN TOUT **40 %** DE
TOUTES LES ESPÈCES
DÉPENDENT **DIRECTEMENT**
DES ZONES HUMIDES



plus de 25 % de ces espèces
sont en danger d'extinction



les zones humides

EN CAPS ET MARAIS D'OPALE



LE MARAIS AUDOMARDOIS

Étendu sur 15 communes et 37 km², **c'est la plus vaste zone humide des Hauts-de-France**. Le site a été désigné Ramsar le 15 septembre 2008, et Réserve de Biosphère de l'Unesco en 2013 puis en 2024



LE MARAIS DE GUÎNES

Cet espace naturel, qui s'étend sur 159 hectares gérés par Eden 62, se présente comme une **cuvette marécageuse avec des chenaux et des fossés** qui permettaient autrefois d'exploiter la tourbe.



LE MARAIS DE CONDETTE

Classé Réserve naturelle régionale s'étire entre Hardelot-Plage et Condettes sur 35 hectares. Il est constitué du lac des Miroirs, de prairies humides et d'espaces boisés autour. Il constitue un **corridor écologique entre les forêts** d'Ecault et d'Hardelot.



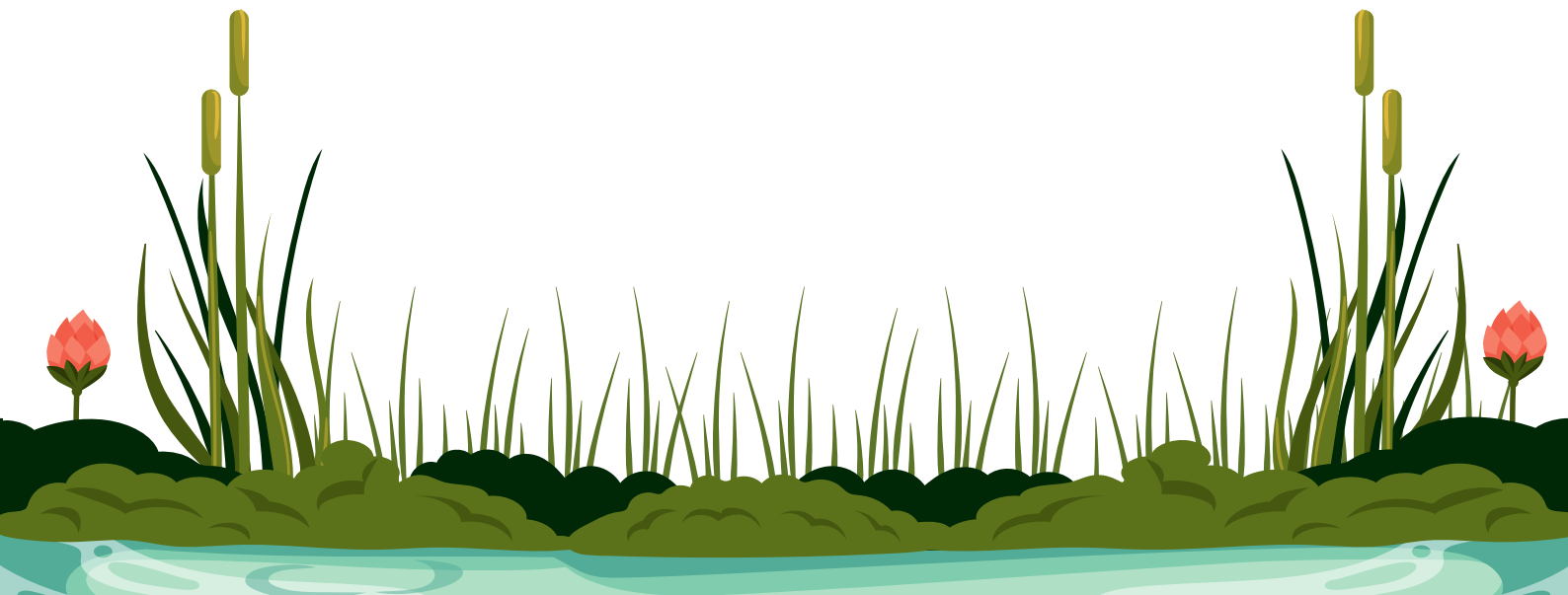
LA BASSE VALLÉE DE LA SLACK

Étendue sur près de 500 hectares, la basse vallée de la Slack comporte 25 km de rivière, 11 km de fossés, 50 mares. 107 espèces d'oiseaux et 90 espèces floristiques y ont été répertoriées, uniquement en prairie. La basse vallée est considérée comme une **zone naturelle d'expansion de crues**. Elle constitue une **halte migratoire pour les oiseaux**.



LE MARAIS DE LUMBRES

Cet espace naturel se trouve à la convergence de deux cours d'eau : l'Aa et le Bléquin. La richesse de sa faune et de sa flore en fait une zone classée Natura 2000. On y retrouve notamment la Benoîte des ruisseaux, l'Orchis négligée pour la flore et le Vertigo de Desmoulins.



PROTÉGER les zones humides



LA CONVENTION RAMSAR

Traité internationale adopté le 2 février 1971, la convention de Ramsar reconnaît les zones humides comme des écosystèmes extrêmement importants pour la biodiversité, la gestion de l'eau, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et le bien-être des sociétés humaines.

Elle vise la préservation de ces milieux en défendant trois grands principes :

- **l'utilisation durable** de toutes les zones humides,
- la mise en oeuvre d'un **réseau des zones humides d'importance internationale** (ou sites Ramsar) à préserver et la coopération internationale autour de la préservation
- la **restauration des zones humides**.

En 2025, 55 zones humides en France sont désignées Ramsar, dont le **Marais audomarois qui a obtenu la désignation en 2008**.



PROTÉGER les zones humides

**OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE :
UNE NOUVELLE MANIÈRE DE PROTÉGER UNE ZONE HUMIDE.**

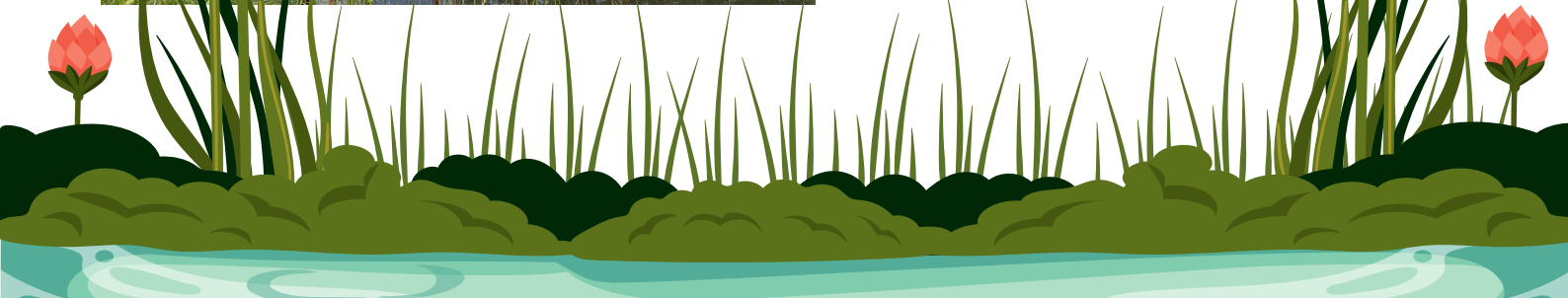
Exemple à Tilques au château d'Écou

Dans le domaine du château d'Écou, une zone humide abrite de nombreuses espèces emblématiques. Pour garantir la bonne gestion environnementale de cet espace de marais de 6,6 hectares sur parcelle privée, l'équipe du Parc a proposé la **signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE)** avec le Syndicat Mixte du Parc. **Cet acte notarié** étant la garantie de l'engagement volontaire des propriétaires du Château à préserver ces parcelles. L'implication du Parc sur cet espace permettra de **restaurer la qualité paysagère du site, de rouvrir le milieu et d'améliorer les conditions d'accueil de la flore et de la faune.**

Le projet est **soutenu par la Fondation Crédit Mutuel Nord Europe, le Fonds vert et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.**

C'est ainsi qu'au printemps 2024, le Parc naturel régional a commencé les **diagnostics sur le terrain en se focalisant sur la flore. Plusieurs espèces patrimoniales et/ou menacées à l'échelle régionale ont été recensées** comme la Scirpe des bois, le Pigamon jaune ou encore le Jonc nouveau. À la suite de ce diagnostic, **plusieurs actions sont déjà projetées** : plantations d'arbres pour créer des linéaires de saules têtards, des bosquets et compléter le verger, curage des fossés, arrasement de souches de peupliers, pose de clôtures, de parc de contention et de portails et mise en place d'un pâturage extensif par des bovins de race Rouge flamande.

Ce dispositif peut concerner tout type de site naturel sur parcelle privée. Les propriétaires souhaitant mettre une ORE en place peuvent contacter le Parc naturel régional à info@parc-opale.fr



FAIRE CONNAITRE ET VALORISER les zones humides

LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

La Convention sur les zones humides, aussi appelée Convention de Ramsar, a été signée le 2 février 1971, dans la ville de Ramsar, en Iran. **Depuis 1997, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) a lieu chaque année le 2 février, pour commémorer cette signature et rappeler l'importance de la préservation des zones humides.** En 2021, le 2 février a été officiellement adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en tant que Journée mondiale des zones humides dans le monde entier.

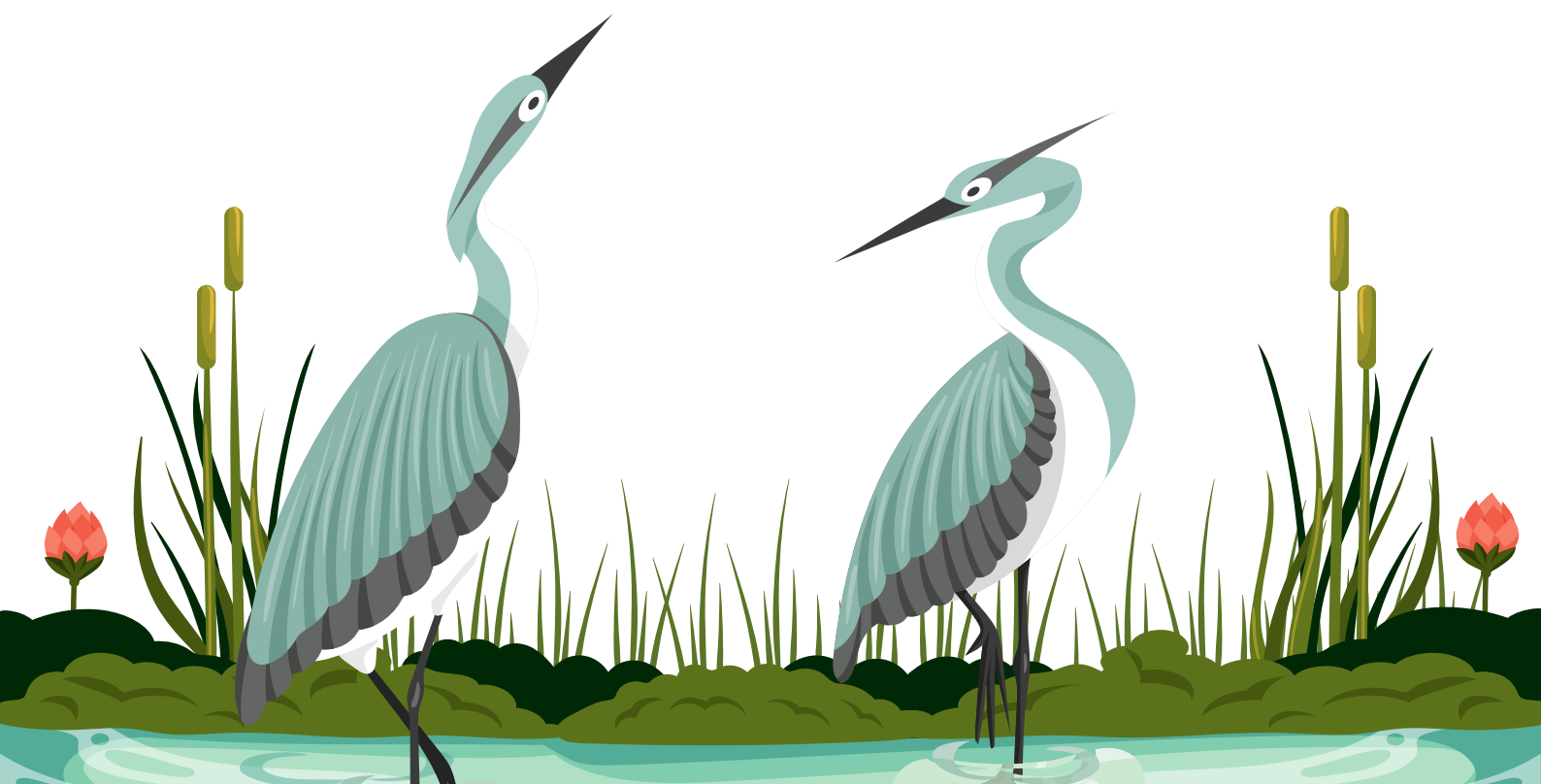
DU CÔTÉ DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Chaque année, les partenaires du territoire qui travaillent à la préservation des zones humides se réunissent pour mettre sur pied un programme d'animations et, ainsi, sensibiliser les habitants à l'importance de ces espaces naturels.

Les différents partenaires de l'édition 2025 se trouvent en dernière page de ce dossier.

Un programme d'animations est donc mis en place, et la Journée Mondiale des Zones Humides étirée sur tout le mois de février.

Les animations auront donc lieu du 2 février au 2 mars inclus.



FAIRE CONNAITRE ET VALORISER

les zones humides

LE PROGRAMME D'ANIMATIONS

Visite de la Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre - Clairmarais

Qu'attendons-nous d'une zone humide ? De protéger la biodiversité, de réguler l'eau, d'émerveiller les promeneurs ? Et si c'était tout à la fois !

Dimanche 2 février, 10h à la Grange nature, à Clairmarais. Infos : eden62.fr

Marais d'Ecou : découvrez une nouvelle façon de protéger les zones humides - Tilques

Venez visiter le marais d'Ecou au pied du château du même nom et découvrez comment est géré ce site naturel sensible situé en domaine privé.

Dimanche 2 février, 13h30 à la ferme d'Ecou, à Tilques. Inscription gratuite au 03 21 87 90 90 ou info@parc-opale.fr

Voyage à travers les âges - Arques

Dans le cadre de « La Saison Merveilleuse ». Parcourez la vallée de l'Aa en train puis voyagez à travers les époques au gré des rencontres et découvertes en chemin... Durée approx. 3h30. Office de Tourisme et des Congrès Pays de Saint Omer, en partenariat avec LE CFTVA et l'association du château d'Acquembronne.

Samedi 8 février à 14h, à la gare d'Arques. 25 euros. Réservation obligatoire sur www.tourisme-saintomer.com

À la découverte des bourgeons dans le marais de Guînes - Guînes

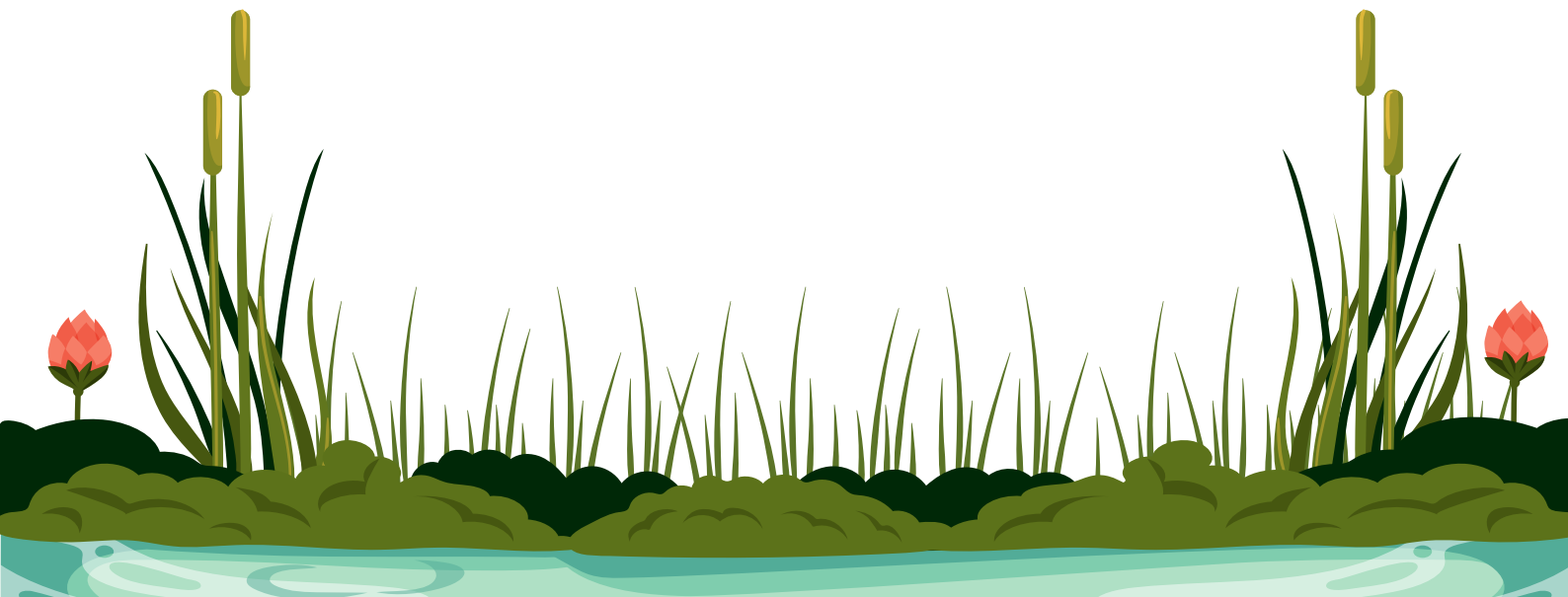
Venez découvrir les arbres en hiver et leurs bourgeons, formidable centre de la croissance des végétaux. Avec Juliette Vincent, naturopathe, vous y découvrirez notamment la gemmothérapie à travers leurs vertus thérapeutiques.

Mardi 11 février de 14h30 à 16h30, à Guînes. Inscription gratuite au 03 21 87 90 90 ou info@parc-opale.fr

Démonstration de taille des arbres têtards - Ruminghem

Cette taille ancestrale permet le renouvellement de la structure de l'arbre et de ses rameaux, favorise la biodiversité et la longévité des sujets taillés. Venez suivre une démonstration sur des saules.

Mercredi 12 février de 9h30 à 11h30, à Ruminghem. Inscription gratuite au 03 21 87 90 90 ou info@parc-opale.fr



FAIRE CONNAITRE ET VALORISER les zones humides

LE PROGRAMME D'ANIMATIONS (SUITE)

Les adaptations à l'hiver - Helfaut

Encore un mois à attendre pour voir la fin de l'hiver. En attendant, la faune et la flore résistent encore aux rigueurs du froid. Mais comment font-ils pour survivre ?

Vendredi 14 février à 10h, dans la Réserve naturelle régionale du Plateau des Landes, à Helfaut. Gratuit sans inscription. RDV rue des Recques sur le parking du château d'eau. Organisé par Eden 62.

Initiation au plessage de haies - Condette

Le plessage une technique ancienne : on tresse une haie pour en faire une barrière infranchissable. Ce sont les anciennes clôtures. Venez redécouvrir cette technique avec un expert lors d'un stage pratique au château d'Hardelot.

Vendredi 14 février de 9h à 16h. Inscription gratuite au 03 21 87 90 90 ou info@parc-opale.fr

Les trésors cachés du château d'Acquembronne - Lumbres

Venez découvrir le château d'Acquembronne et ses trésors cachés, à travers une chasse aux trésors spécialement conçue sur le thème des zones humides et leurs enjeux.

Jedi 20 février au château d'Acquembronne à Lumbres. Deux départs : 10h30 et 14h. 3 euros par personne.

Observations au marais de Guînes - Guînes

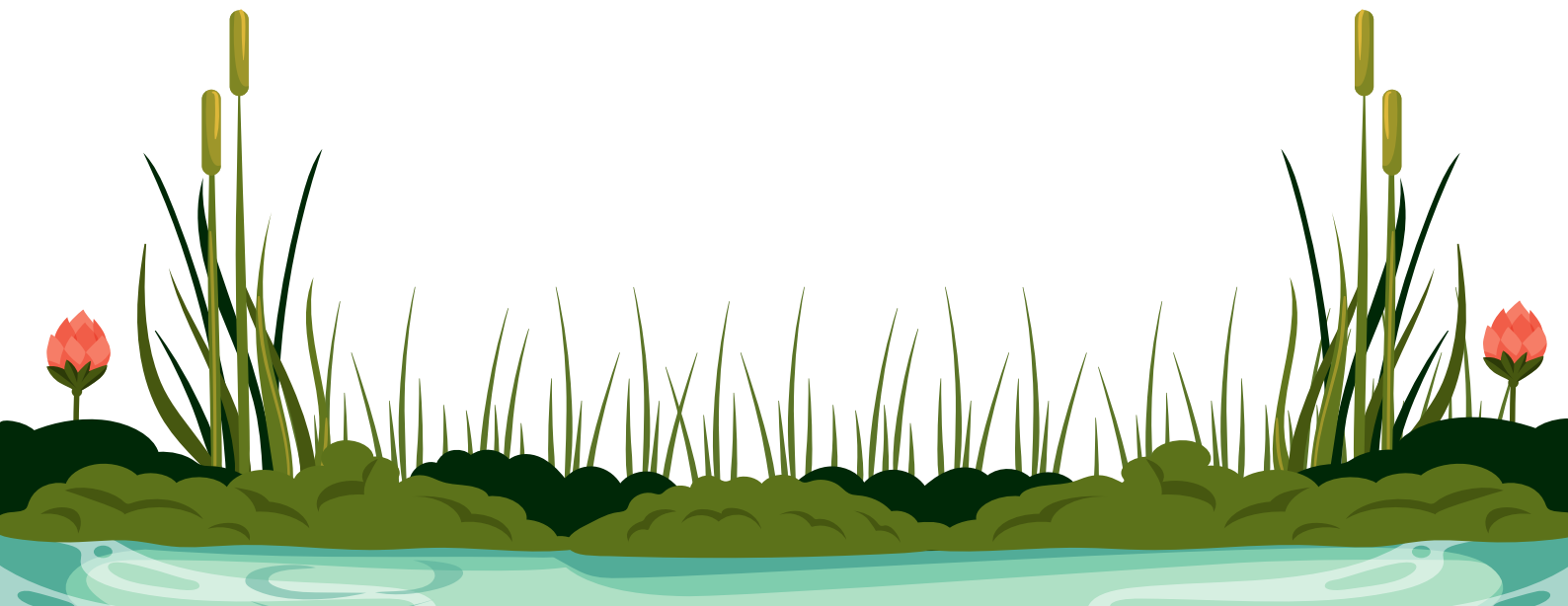
Venez découvrir les zones humides de Guînes, habitats de qualité qui font le bonheur de nombreuses espèces d'oiseaux : passereaux, limicoles, échassiers et rapaces !

Samedi 22 février, de 9h30 à 12h. Inscriptions auprès de Raphaëlle Deswartveger (LPO) au 06 71 56 06 96

Les oiseaux du sentier du Lansbergue

Lors d'une balade tranquille le long du sentier du Lansbergue, au cœur du Marais audomarois, observez les oiseaux d'eau, poules d'eau, canards, grèbes, cygnes, échassiers, mais aussi de nombreux passereaux et de superbes rapaces. Prêt de jumelles et longue-vue à disposition.

Dimanche 23 février de 9h15 à 12h. Inscription auprès de Christine Dupuis (LPO) au 06 72 72 28 87.



FAIRE CONNAITRE ET VALORISER

les zones humides

LE PROGRAMME D'ANIMATIONS (SUITE)

Les oiseaux du marais audomarois

Le marais audomarois offre un habitat de qualité pour de nombreux oiseaux d'eau dont les fascinants échassiers, les rapaces mais aussi de nombreux passereaux. Tout en les observant on échangera sur l'impact des nouvelles mesures réglementaires protégeant le marais audomarois. Samedi 1er mars de 9h15 à 12h. Inscription auprès de Christine Dupuis (LPO) au 06 72 72 28 87.

Naviguez dans le marais audomarois

Embarquez dans un bateau pour découvrir le marais audomarois à hauteur d'eau. Vous relierez la Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre à la Ferme du Zuidbrouck, avec Eden 62 et le Parc naturel régional.

Dimanche 2 mars de 9h30 à 12h. Inscription gratuite au 03 21 87 90 90 ou info@parc-opale.fr



**Tout le programme d'animations des JMZH
en Caps et Marais d'Opale
est disponible sur www.Parc-Opale.fr**



FAIRE CONNAITRE ET VALORISER

les zones humides

DU CÔTÉ DES ENFANTS

Pour les enfants de 2 à 10 ans, la Maison du Marais (Saint-Martin-lez-Tatinghem) propose une série d'animations ludiques et rigolotes ! Nombre de places limité, il faut penser à réserver !

À la découverte des légumes du potager à la manière d'Arcimboldo

Viens découvrir les légumes du potager au travers de différents jeux puis crée ton portrait à la manière de l'artiste Arcimboldo.

Mardis 11 et 18 février de 16h à 17h30. Activité pour les 6-10 ans. 7,50 euros.

Il était une fois...

Bien installé face au sous-marais, embarque avec Juliette pour vivre des histoires drôles et surprenantes !

Mercredis 12 et 19 février de 10h30 à 11h30. 5 euros. Activité pour les 2-5 ans. Présence obligatoire d'un adulte accompagnateur (inclus dans le billet de l'enfant)

Le Moulin de l'aile

Grand et fier, le magnifique Moulin de l'Aile trône dans le parc de la Maison du Marais. Durant des décennies, il fut vital aux cultures maraîchères. Mais comment ? On vous dit tout !

Judis 13 et 20 février de 16h à 17h30. Activité pour les 6-10 ans. 7,50 euros. Présence obligatoire d'un adulte accompagnateur (inclus dans le billet de l'enfant).

Mais où sont les oiseaux ?

Ce matin, Juju est bien étonnée de ne voir aucun oiseau dans son jardin. Saperlipopette ! Mais où donc sont-ils tous passés ? Une seule personne pourra l'aider à percer ce mystère : Marie Groët, la sorcière du Marais.

Vendredis 14 et 21 février de 16h à 17h30. Activité pour les 6-10 ans. 7,50 euros. Présence obligatoire d'un adulte accompagnateur (inclus dans le billet de l'enfant) dans le billet de l'enfant).

➤ Maison du Marais

Avenue du Maréchal Joffre
62 500 Saint-Martin-lez-Tatinghem
Tel : 03 21 11 96 10
<https://lamaisondumarais.com>



LES ACTEURS

des zones humides

ILS NOUS SOUTIENNENT



ILS PARTICIPENT



Rumínghem

► VOS CONTACTS

Marie-Noëlle Cuevas

Responsable de communication
Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
06 08 68 27 38
mncuevas@parc-opale.fr

Dorothee Delomez

Chargée de communication
Parc naturel régional
des Caps et Marais d'Opale
06 72 69 96 60
ddelomez@parc-opale.fr

